

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MM CAT L6W NT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Catalyseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur

CHT Germany GmbH
Bismarckstraße 102
72072 Tübingen
Allemagne
Tel.: +49 7071 154 0
info@cht.com

CHT Switzerland AG
Kriessemstrasse 20
9462 Montlingen
Suisse
Tel.: +41 71 763 88 11
info.switzerland@cht.com

CHT France S.A.R.L.
590 Boulevard Albert Camus
B.P. 90201
69657 Villefranche-sur-Saône Cedex
France
Tel.: +33 469 37 00 60
info.france@cht.com

Importateur : -
-
-
-
-

Service responsable : CHT Germany GmbH
CHT Switzerland AG
Sécurité du Produit
sds.germany@cht.com
sds.switzerland@cht.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1 703 527 3887 CHEMTREC (International, 24 heures)
+33 9 75 18 14 07 CHEMTREC (France, 24 heures)

Centres Anti-poison (France, 24 heures)
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection auditive.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Catalyseur

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
silicate de tétraéthyle	78-10-4 201-083-8 014-005-00-0 01-2119496195-28	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: > 2 500 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): > 10 - 16 mg/l	>= 10 - < 20
diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane	68928-76-7 273-028-6 01-2120770324-57	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
octaméthylcyclotétrasiloxane (REACH SVHC Candidate List)	556-67-2 209-136-7	Flam. Liq. 3; H226 Repr. 2; H361f	>= 0,025 - < 0,1

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

	014-018-00-1 01-2119529238-36	Aquatic Chronic 1; H410	
		Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.
Ne PAS faire vomir.
Appeler immédiatement un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Le contact peut causer des rougeurs, un gonflement, une sensation de hyperthermie et des douleurs.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Les vapeurs peuvent couvrir de longues distances et s'enflammer.
Propriétés explosives
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxydes de carbone
Dioxyde de silicium

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
En cas d'incendie, ne pas inhaler la fumée, les gaz ou les vapeurs.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Les vapeurs peuvent couvrir de longues distances et s'enflammer.
Enlever toute source d'ignition.
Propriétés explosives
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

tion de l'environnement d'eau ou le sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Respecter les prescriptions officielles locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Équiper d'une ventilation qui aspire au niveau du sol.
Enlever toute source d'ignition.
Éviter la formation d'aérosols.
Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
Le mélange peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors de transvasements.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Lors de transvasements, prendre des précautions concernant la mise à terre et utiliser des tuyaux conductibles. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le traitement peut donner lieu à la formation de produits volatils inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Classe de feu : Feux impliquant des liquides et des substances qui peuvent devenir liquides. Comprend aussi les substances qui peuvent devenir liquides à températures élevées.

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Conserver dans le conteneur d'origine. Prévoir cuve de réception.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Stocker au frais, un fort échauffement provoquant montées en pression et risque d'éclatement Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil Stocker au frais et à sec. Éviter l'humidité.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec:
Oxydants
l'eau
Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
silicate de tétraéthyle	78-10-4	TWA	5 ppm 44 mg/m ³	2017/164/EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	5 ppm 44 mg/m ³	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane	68928-76-7	VME	0,1 mg/m ³ (Étain)	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE)	0,2 mg/m ³ (Étain)	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
orthosilicate de tétra-propyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	85 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	85 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	12 mg/kg

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	12 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	21 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	21 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
silicate de tétraéthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	85 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	85 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	85 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	85 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	56 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	56 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	14 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	14 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	14 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	14 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	3 mg/kg p.c./jour
octaméthylcyclotérasiloxane (REACH SVHC Candidate List)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	73 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	73 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	13 mg/m ³
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	13 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	3,7 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
orthosilicate de tétrapropyle	Eau douce	10 mg/l

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

	Eau de mer	1 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	100 mg/l
	STP	9600 mg/l
	Sédiment d'eau douce	52 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	5,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	4,5 mg/kg poids sec (p.s.)
silicate de tétraéthyle	Eau douce	0,19 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	10 mg/l
	Eau de mer	0,019 mg/l
	STP	4000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,83 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,083 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,05 mg/kg poids sec (p.s.)
octaméthylcyclotérasiloxane (REACH SVHC Candidate List)	Eau douce	1,5 µg/l
	Eau de mer	0,15 µg/l
	STP	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,54 mg/kg poids sec (p.s.)
	Empoisonnement secondaire	41 Aliments mg / kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Des substances solides avec des valeurs limites à l'origine d'une préparation liquide ne provoquent pas de pollution chimique (exposition) sur le lieu de travail, car elles ne se présentent pas sous forme respirables. Une exposition peut avoir lieu sous distribution type aérosols ou après séchage du liquide, dans ce cas il est éventuellement constaté un retour à une forme solide fine. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes (EN 166)

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : > 480 min
Épaisseur du gant : > 0,35 mm
Indice de protection : Classe 6

Remarques : Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournis-

MM CAT L6W NT

Version 3.0
Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

seur à l'autre. Les temps de pénétration obtenus conformément à EN 374 Partie III ne sont pas mesurés dans des conditions d'opération normales.

- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié (EN 14605).
- Protection respiratoire : Il est nécessaire de porter un masque respiratoire aux postes de travail insuffisamment aérés et lors de la pulvérisation du produit au pistolet.
Type de Filtre recommandé:
Filtre combiné A/P (EN 141)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : type ester
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Point d'éclair : 23 - 60 °C
- Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible
- Température de décomposition : La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-réactif.
- pH : Donnée non disponible
- Viscosité
- Viscosité, dynamique : 15 mPa.s (25 °C)
- Viscosité, cinématique : non déterminé
- Solubilité(s)
- Hydrosolubilité : Réagit au contact de l'eau.

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : 0,96 gcm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Non applicable

Caractéristiques de la particule
Répartition de la taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Non applicable

Inflammabilité (liquides) : Inflammable

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Conductivité : non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Suite à l'hydrolyse des alcools sont libérés qui baissent le point d'éclair.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger de l'humidité.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Décharge électrostatique

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Eau
Bases
Acides
Métaux alcalins

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de contact avec l'eau / l'humidité :
n-propanol

En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiqu

D'autres produits de décomposition dangereux peuvent se former.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

silicate de tétraéthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë (Rat): > 2 500 mg/kg
Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë (Rat): > 10 - 16 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.

diméthylbis(1-oxonodécyl)oxy]stannane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 890 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : (Lapin): > 2 000 mg/kg

octaméthylcyclotétrasiloxane (REACH SVHC Candidate List):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle): 4 800 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 36 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Provoque une légère irritation cutanée.

Composants:

silicate de tétraéthyle:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane:

Espèce : Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode : OCDE ligne directrice 439
Résultat : Provoque une irritation cutanée.

octaméthylcyclotétrasiloxane (REACH SVHC Candidate List):

Espèce : Rat
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

silicate de tétraéthyle:

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Provoque une sévère irritation des yeux.

diméthylbis[(1-oxonéodécyl)oxy]stannane:

Espèce : Bétail
Méthode : OCDE ligne directrice 437
Résultat : Pas d'irritation des yeux

octaméthylcyclotétrasiloxane (REACH SVHC Candidate List):

Espèce : Lapin
Méthode : OCDE ligne directrice 405

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants:

silicate de tétraéthyle:

Type de Test : Test de Buehler
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

diméthylbis(1-oxonéodécyl)oxy)stannane:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

octaméthylcyclotétrasiloxane (REACH SVHC Candidate List):

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit:

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane (REACH SVHC Candidate List):

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Susceptible de nuire à la fertilité., toxique à la reproduction, catégorie 2

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

silicate de tétraéthyle:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

silicate de tétraéthyle:

Informations générales : L'exposition répétée et surélevée peut causer des dommages du foie et des reins.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Il n'existe pas d'information disponible pour le

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

produit lui même.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Toxicité pour les microorganismes : Remarques: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Composants:

silicate de tétraéthyle:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 245 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): >= 245 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 75 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): >= 75 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 22 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): >= 22 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boues activées): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

diméthylbis(1-oxonodécyl)oxy]stannane:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 39 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Algues): 16 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

octaméthylcyclotérasiloxane (REACH SVHC Candidate List):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,022 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,015 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en dynamique
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): >= 0,022 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): > 0,022 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 10 000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: ISO 8192

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: >= 0,0044 mg/l
Durée d'exposition: 93 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,0015 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en dynamique

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Composants:

silicate de tétraéthyle:

Biodégradabilité : Type de Test: Mesurage du COD
Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 98 %
Durée d'exposition: 28 jr

diméthylbis[(1-oxonéodécyloxy)stannane:

Biodégradabilité : Type de Test: Mesurage du CO2
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OECD 301 B (minéralisation)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Composants:

diméthylbis[(1-oxonéodécyloxy)stannane:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 5,503

octaméthylcyclotétrasiloxane (REACH SVHC Candidate List):

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 6,98 (21,7 °C)

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

octaméthylcyclotétrasiloxane (REACH SVHC Candidate List):

- Evaluation : Cette substance est considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
- : Cette substance est considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

- Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

- Halogènes organiques (AOX) : Remarques: Le produit n'a pas d'influence sur la valeur AOX des eaux résiduaires.
- Information écologique supplémentaire : Conformément à nos connaissances actuelles, le produit ne contient ni de métaux lourds ni l'autres composés de la directive 2000/60 CEE.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Respecter les prescriptions officielles locales.
- Emballages contaminés : Respecter les prescriptions officielles locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : UN 1292
- ADR : UN 1292
- RID : UN 1292
- IMDG : UN 1292

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

IATA : UN 1292

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : SILICATE DE TÉTRAÉTHYLE, SOLUTION

ADR : SILICATE DE TÉTRAÉTHYLE, SOLUTION

RID : SILICATE DE TÉTRAÉTHYLE, SOLUTION

IMDG : TETRAETHYL SILICATE, SOLUTION

IATA : Tetraethyl silicate, solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 3

ADR : 3

RID : 3

IMDG : 3

IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 30

Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 30

Étiquettes : 3

Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 30

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3

EmS Code : F-E, S-D

Segregation group : -

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

Instruction d' emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355
Instruction d' emballage (LQ) : Y344
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : voir chapitre 6 - 8

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations:

Les réglementations locales et nationales doivent être respectées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non demandé

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H361f	:	Susceptible de nuire à la fertilité.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Repr.	:	Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2017/164/EU	:	Directive (UE) 2017/164 de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives de la Commission 91/322/CEE, 2000/39/CE et 2009/161/UE
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2017/164/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation

MM CAT L6W NT

Version 3.0 Date de révision: 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée: 08.11.2019

civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : Sur la base des informations contenues dans la fiche de données de sécurité et des conditions de travail, les employés doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre du produit. Les règles nationales de formation des employés à la manipulation de substances dangereuses doivent être respectées.

Autres informations : La classification des propriétés physico-chimiques dangereuses et des dangers pour la santé et l'environnement a été établie à partir d'une combinaison de méthodes de calcul, et si disponibles, des données d'essai.

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):

2
3
8
11
12
15
16

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Les informations fournies par nos fournisseurs, ainsi que les données de la "Base de données des substances enregistrées" de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) ont été utilisées pour la préparation de cette fiche de données de sécurité.

Classification du mélange:

Procédure de classification:

MM CAT L6W NT

Version Date de révision:
3.0 21.11.2022

Date de dernière parution: 16.03.2020
Date de la première version publiée:
08.11.2019

Flam. Liq. 3	H226	Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR